



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Mairie de VILLEQUIERS
14, rue du 8 Mai 1945
18800

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :
« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au Compte Financier Unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 a ouvert la possibilité d'expérimenter le compte financier unique (CFU) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

La commune de VILLEQUIERS a choisi d'expérimenter le CFU pour le budget principal de l'exercice 2024.

Ce qui change avec le CFU :

Dans un seul document, le CFU, présente à la fois des données d'exécution budgétaire et des informations patrimoniales : ces données se complètent pour permettre de mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

La lecture de l'exécution budgétaire modernisée se complète d'une vision patrimoniale.

Le bilan présente notamment la valeur des biens immobilisés, le niveau des créances et des dettes en fin d'exercice.

Avec une procédure de confection du CFU entièrement dématérialisée, des contrôles automatisés de cohérence se font entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux des services en amont.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

- Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante par article et par chapitre en cinq catégories principales (dépenses réelles) :

chapitre 011-charges à caractère général : Elles contiennent notamment la gestion des bâtiments communaux (électricité, chauffage), les frais de communication, de carburants, les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, les cotisations et taxes diverses, la participation à la Banque Alimentaire, les différents achats de petits matériels, notamment pour la rénovation et l'entretien courant des bâtiments et logements communaux, les frais de réparation des matériels roulants, les fournitures administratives, les vêtements de travail, le carburant, , les vins d'honneur et gerbes afférentes aux cérémonies officielles (19 mars, 8 mai, 11 novembre), le repas et colis de Noël aux Aînés, la cérémonie des Vœux.

chapitre 012-charges de personnel et frais assimilés : charges afférentes aux rémunérations du personnel et cotisations aux caisses (URSSAF, retraites, médecine du travail...). Cotisations pour assurance du personnel, adhésion au Centre National d'Action Sociale (CNAS).

chapitre 65-autres charges de gestion courante : charges afférentes aux indemnités des élus et cotisations de retraite. Subvention aux associations, contribution au Service Départemental d'Incendie et Secours (SDIS). Droit d'utilisation informatique en nuage pour logiciel BERGER-LEVRAULT.

chapitre 66-charges financières : Concerne les intérêts d'emprunts.

chapitre 68-dotations aux provisions : constitution d'une provision pour les impayés de loyers.

chapitre 042-opération d'ordre : écritures ne donnant pas lieu à encaissement ni décaissement (dotations aux amortissements, sortie de bien, plus-value).

- Les recettes de fonctionnement se découpe en plusieurs catégories selon leur origine :
 - =>produits issus de la fiscalité directe locale,
 - =>dotations de l'Etat (DGF)
 - =>produits de services
 - =>produits financiers et exceptionnels

chapitre 013-atténuation de charges : il s'agit principalement du remboursement d'indemnités maladie des agents.

chapitre 70-produits des services : ce sont les recettes des produits d'exploitation du domaine public communal tels que les concessions de cimetière, les redevances d'occupation, la vente de coupes de bois.

chapitre 73-impôts et taxes : fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

chapitre 731-fiscalité locale : taxes foncières, taxes habitation sur résidences secondaires et logements vacants, droits de mutation

chapitre 74-dotations et participations : dotation globale de fonctionnement, dotation aux élus locaux, dotation de solidarité rurale, compensation des exonérations de taxes foncières.

chapitre 75-autres produits de gestion courante : chapitre qui concerne principalement les revenus locatifs : logements communaux, salles communales, fermages, indemnité compensatrice pour l'agence postale communale.

chapitre 77-produits exceptionnels : cession d'immobilisation (vente de la licence IV)

DEPENSES 2024		RECETTES 2024	
Chapitres	Montant	Chapitres	Montant
011 charges à caractère général	87 241,23	013 atténuation de charges	59,00
012 charges de personnel	146 540,39	70 produits de services	6 172,25
65 autres charges de gestion courante	58 086,54	73 impôts et taxes	5 334,00
66 charges financières	11 132,63	731 fiscalité locale	178 715,08
68 dotations aux provisions	3 000,00	74 dotations et participations	76 182,96
SOUS TOTAL	306 000,79	75 autres produits de gestion courante	41 386,22
042 opération d'ordre transfert section	8 690,31	77 produits exceptionnels	3 500,00
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	314 691,10	TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	311 349,51

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 présente un déficit de **-3 341,59 €** et un résultat de clôture 2024 de 152 391,31 €. Pour rappel, le résultat de clôture de 2023 était excédentaire de 213 724,08 € dont 57 991,18 € ont été déduits pour être affecter en section d'investissement pour l'élaboration du budget 2024.

II. **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

- Les dépenses d'investissement :

chapitre 16 –emprunts et dettes assimilés : remboursement du capital des emprunts et remboursement caution locataire.

chapitre 204 -subventions équipement versées : travaux éclairage suite à panne Impasse de Larré.

chapitre 21 -immobilisations corporelles : achats de vitrines pour affichage extérieur dans les hameaux et au cimetière, apposition de la devise républicaine sur fronton de la mairie, acquisition d'un nettoyeur haute pression, réalisation de plaques de rue et de numéros d'habitation.

chapitre 23 -immobilisations en cours : constat d'huissier avant réalisation des travaux route de Baugy (RD12), travaux réalisés (en partie) route de Baugy (RD12) par l'entreprise CTM dans le cadre de l'aménagement de sécurité.

- Les recettes d'investissement :

chapitre 13 -subventions d'investissement : DETR (1^{er} acompte) pour l'aménagement de sécurité avec création d'une liaison douce route de Baugy (RD12)

chapitre 16 -emprunts et dettes assimilés : emprunt contracté pour les travaux d'aménagement de sécurité route de Baugy et prêt relais pour le FCTVA se rapportant aux-dits travaux.

chapitre 10 -dotations, fonds divers et réserves : fonds de compensation TVA sur les dépenses d'investissement de l'année N-2, excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068)

chapitre 040 -opération d'ordre entre sections : écritures ne donnant pas lieu à encaissement ni décaissement (dotations aux amortissements, sortie de bien, plus-value)

DEPENSES 2024		RECETTES 2024	
Chapitres	Montant	Chapitres	Montant
16 emprunts et dettes assimilées	17 991,95	13 subventions d'investissement	10 716,41
204 subventions d'équipement versées	358,35	16 emprunts et dettes assimilées	80 000,00
21 immobilisations corporelles	8 999,96	10 dotations, fonds divers et réserves	58 757,12
23 immobilisations en cours	97 893,89		
		SOUS TOTAL	149 473,53
		040 Opération ordre transfert section	8 690,31
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	125 244,15	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	158 163,84

Le résultat de la section d'investissement présente pour l'exercice 2024 un excédent de 32 919,69 € et un résultat de clôture 2024 excédentaire de 61 245,64 €. Pour rappel, le résultat de clôture de 2023 était excédentaire de 28 325,95 €

Les restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 84 764,98 € correspondant aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques et d'aménagement de sécurité route de Baugy (RD12), à la réalisation d'un mur au jardin Vildy. Dépenses engagées mais non payées en fin d'exercice comptable, ils sont donc reportés sur le budget 2025 afin de permettre leur règlement avant le vote du budget.
- en recettes pour un montant de 25 004,94 € correspondant au solde de la subvention DETR à percevoir pour les travaux d'aménagement de sécurité avec création d'une liaison douce

III. **CONCLUSION**

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 global (section de fonctionnement et section d'investissement) présente un excédent de 213 636,95 €.

